

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant prolongation de la
suspension d'engagement du
caporal-chef Robert ADALID du CIS
VALENCE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU l'arrêté de monsieur le président du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn en date du 3
février 2015, portant suspension d'engagement d'office du caporal-chef
Robert ADALID, du 16/10/14 au 31/01/15,

VU le certificat médical de prolongation, plaçant le caporal-chef
Robert ADALID en arrêt de maladie du 31/08/15 au 30/09/15,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La suspension d'office d'engagement du caporal-chef Robert ADALID, sapeur-pompier volontaire au
centre de secours de VALENCE, est prolongée, du 31 août 2015 au 30 septembre 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **14 SEP. 2015**

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

Le président du conseil d'administration
du SDIS



Michel BENOIT